

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-33
Séance du 24 janvier 2024

Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal de l'impasse de Capite

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	10	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. **MUCCIO**, Jean Christian **REY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J. **OBID**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C.**BOISSEL**, Mourad **ABADLI** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Michel **SELLENS** procuration à C.**SUAU**, Françoise **SERVOL** procuration à M.**COUSTON**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude **ROUX**

Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal de l'impasse de Capite

Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles L. 318-3 et R. 318-10,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 134-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-05-094 du 4 mai 2023 qui a prescrit l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'impasse de Capite,

Vu l'arrêté municipal n°2023-10-944 du 2 octobre 2023 portant sur l'ouverture d'enquête publique en vue de ce classement,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur du 28 novembre 2023,

Considérant qu'aucun propriétaire intéressé n'a fait connaître d'opposition à ce transfert,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 10 janvier 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de transférer d'office dans le domaine public communal l'impasse de Capite, parcelle cadastrée section BD 209 d'une superficie de 171 m² et d'une longueur de 33 ml,
- que la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- que la commune procèdera aux formalités de publicité foncière du présent acte de transfert de propriété auprès des services de la conservation des hypothèques du Gard et à la notification de la présente délibération aux propriétaires concernés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **30 JAN. 2024**

et publié le **30 JAN. 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELLE

